

Séjours de vacances

Enfance

Informations pratiques | 2026

Tout ce qu'il faut savoir avant le départ de votre enfant
ou votre ado en séjour de vacances de printemps et/ou d'été !



Informations pratiques | 2026

Retrouvez dans ce document **tout ce qu'il faut savoir avant le départ** de votre enfant ou votre ado en séjour de vacances de printemps et/ou d'été !

Relation avec les familles

Le centre de vacances est pour l'enfant ou l'adolescent, la découverte d'un ailleurs, une expérience enrichissante de vie en collectivité, qui va l'aider à grandir, en dehors du milieu familial. Il est important d'associer votre enfant au choix de ses vacances et de garder le contact avec lui pendant son séjour.

Les nouvelles en images : Tout au long des séjours de vacances, les animateurs et animatrices prennent des photos et vidéos des activités et des temps forts. Ces images sont consultables par les familles sur la plateforme sécurisée **Fammies**.



Pour voir les photos de vacances de votre enfant sur **Fammies**, rendez-vous sur sejours-de-vacances-de-saint-denis.fammies.com ou scannez ce QR Code en indiquant le mot de passe « famille ».

Le téléphone : Vous pouvez téléphoner au centre de vacances pour parler à le ou la directeur.rice, à un.e animateur.rice ou directement à votre enfant. Les horaires d'appels vous seront indiqués par le ou la directeur.rice. Attention : les téléphones mobiles sont absolument déconseillés pour éviter les risques de perte, de casse ou de vol.

Le courrier : N'hésitez pas à envoyer un courrier à votre enfant pendant son séjour. Outre le fait que cela fasse toujours plaisir de recevoir du courrier, il pourra garder vos lettres et vos cartes postales. De son côté, votre enfant vous écrira une fois par semaine en moyenne. Pour cela il convient de fournir des enveloppes timbrées et libellées à votre adresse.

Les visites des parents : Si vous souhaitez rendre visite à votre enfant, faites-en la demande au préalable à la direction de l'Enfance. Vous pourrez signer une décharge si vous souhaitez sortir du centre avec votre enfant.

Voyage

Avant le séjour, vous recevrez un courrier qui vous précisera l'heure et le lieu du départ et du retour.

Le départ : Les équipes d'animation assurent la prise en charge des enfants dès le départ. Un temps suffisant pour l'accueil des parents et des enfants est prévu entre l'heure de rendez-vous des familles et l'heure de départ. Merci d'être ponctuel.

Le retour : Quel que soit l'âge de votre enfant, vous devez l'accueillir ou désigner une personne majeure munie d'une pièce d'identité, du coupon retour et de votre autorisation parentale. Merci de respecter l'heure de rendez-vous et de faciliter le retour des enfants et des jeunes.

Santé de votre enfant

La fiche sanitaire : Toutes les informations indispensables au suivi médical de votre enfant, en particulier les vaccinations à jour, doivent être données à l'inscription et figurer sur la fiche sanitaire. Vous devez également joindre une photocopie de votre attestation de la sécurité sociale ou de la couverture maladie universelle (CMU). Une autorisation de droit à l'image pour votre enfant vous sera également demandée sur la fiche sanitaire.

Les besoins spécifiques : Pour les enfants présentant des besoins spécifiques liés à une situation de handicap ou à un traitement médical spécifique, par exemple, il est indispensable de le signaler à la direction de l'Enfance au moment de votre demande d'inscription. L'objectif est de prendre en compte ses besoins durant le séjour.

Les régimes alimentaires particuliers : Sans prescription médicale concernant un protocole d'accueil individualisé (PAI), aucun régime particulier ne pourra être pris en compte.

L'adjoint.e santé : Dans tous les centres de vacances, un.e adjoint.e « santé » veille aux soins à dispenser aux enfants. Cette personne est le lien privilégié entre le médecin sur place, la famille et l'enfant. N'hésitez pas à l'informer de tout élément que vous jugerez important pour la santé de votre enfant. Si un traitement médical doit être suivi, il ne pourra être appliqué qu'avec une ordonnance médicale en cours de validité. Cette ordonnance devra être confiée à l'adjoint.e « santé » au moment du départ.

Argent de poche

Vous souhaitez que votre enfant parte avec un peu d'argent pour l'achat de souvenir ? Une somme modique suffit. Elle sera remise lors du départ au directeur.rice du séjour, dans une enveloppe indiquant le nom de l'enfant et le montant.

Vêtements et objets

Sur tous les vêtements, le nom de l'enfant devra être inscrit avec un système résistant au lavage. Prévoyez des vêtements simples, pratiques et peu fragiles (voir la liste des affaires à prévoir). Pour les pulls, préférez par exemple les synthétiques à la pure laine. Dans la mesure du possible, vérifiez qu'aucun des vêtements ne déteigne. Nous vous conseillons un premier lavage des vêtements neufs avant le départ. Evitez les objets précieux ou fragiles tels que les appareils électroniques (appareil photo, lecteurs en tous genres, téléphone mobile, consoles portables, etc) ou les bijoux. L'assurance de la ville ne couvre pas les risques de vols, de dégradation ou de perte.

Fiche inventaire

Il est conseillé de faire la valise et son inventaire avec votre enfant afin qu'il identifie au mieux ses affaires. Les vêtements portés par l'enfant le jour du départ sont à intégrer à la liste. Cette fiche est à coller à l'intérieur de la valise de l'enfant. La valise sera munie d'une étiquette au nom et prénom et adresse postale de l'enfant, collée sur la valise ou attachée à la poignée.

À savoir

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participant.es, pourra entraîner le rapatriement de l'enfant ou du jeune impliqué.

Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (voyage aller-retour de l'accompagnateur.rice, par exemple).

En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.

Liste des choses à prévoir | Fiche à mettre dans la valise

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Centre de vacances : Période :

Liste	Recommandations		Dans la valise	Au départ	À l'arrivée	Observations
	Au printemps	En été				
T-shirts	4	6				
Slips ou culottes	4	6				
Pulls dont un col roulé ou une polaire	2	2				
Pyjama	2	2				
Pantalon / jogging	3	2				
Short	2	5				
Maillot de bain	1	1 ou 2				
Serviette de bain	1	2				
Paires de chaussettes	4	5				
Coupe-vent	1	1				
Manteau chaud avec capuche	0	0				
Paire de basket	1	1				
Paire de chausson	1	1				
Paire de bottes	1	1				
Chapeau ou casquette	1	1				
Sac pour le linge sal	0	0				
Trousse de toilette dont crème solaire	1	1				
Serviette et gant de toilette	1	1				
Papier + enveloppes timbrées	1 / semaine	1 / semaine				
Mouchoirs	1 paquet	1 paquet				







Contact

Direction de l'enfance

À Saint-Denis :

Service Guichet Famille

Centre administratif

1, place du Caquet (1^e étage)

guichet.famille@saintdenis.fr

01 49 33 64 95

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Samedi de 8h30 à 12h

À Pierrefitte-sur-Seine :

Service Guichet Famille

Hôtel de ville

2, place de la Libération

guichet.famille@saintdenis.fr

01 72 09 36 42

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Samedi de 8h30 à 12h

Bussy-en-Othe

Le Gai Manoir

10, rue Saint-Jean

89400 Bussy-en-Othe

03 86 91 94 15

Fondettes

Château de Taillé

54, rue de Morienne

37230 Fondettes

02 47 42 01 043

Saint-Jean-de-Monts

Route du Chenal

85160 Saint-Jean-de-Monts

02 51 58 66 09

02 47 42 01 04

Saint-Hilaire-de-Riez

18, avenue des Mimosas

85270 Saint-Hilaire-de-Riez

02 51 54 30 815

Montrem

Château du Pratz

24110 Montrem

05 53 54 60 53

Daglan

Moulin Peyrié

24250 Daglan

05 53 28 50 19